

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 4 août 2014, ajournée au 18 août 2014 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
Jean Brousseau
Sylvie Frigon

Sont absents :
André Picard
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

320-2014

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur le maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

R 321-2014

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 13 août 2014, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 31 032,10 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lots 3 et 4 du 13 août 2014, d'une somme de 87 803,67 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 322-2014

SOUSSIONS POUR FOURNITURE DE DIÉSEL

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives à fourniture de diésel à savoir:

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Harnois Groupe pétrolier	3 692,00 \$
Sonic	Non déposé
Richard Lortie inc.	Non déposé

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de Harnois Groupe pétrolier, au prix tel que le calcul spécifié au devis et à la formule de soumission.

ADOPTÉ

R 323-2014

SOUSSIONS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES PROJETS 2014

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives au contrôle qualitatif des projets 2014 à savoir:

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Solmatech inc.	25 478,46 \$
EXP inc.	25 906,17 \$

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de Solmatech inc. au coût de 25 478,46 \$ incluant les taxes, laquelle soumission est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

R 324-2014

PRONONCIATION DU GENTILÉ

ATTENDU QUE messieurs Gabriel Martin, auteur du *Dictionnaire des onomastismes québécois*, et Jean-Yves Dugas, auteur du *Dictionnaire universel des gentilés en français*, demandent à la municipalité d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

ATTENDU QUE les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentilés québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

ATTENDU QUE le gentilé de Crabtree, officialisé le 4 décembre 1995 (résolution 253-95), s'écrit « Crabtreen », au masculin singulier, et « Crabtreeenne », au féminin singulier;

ATTENDU QUE l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

ATTENDU QUE les transcriptions [kʁab.tʁi.ɛ̃] et [kʁab.tʁi.ɛn], composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « Crabtreen » et « Crabtreeenne » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers D'OFFICIALISER les prononciations de « Crabtreen » et « Crabtreeenne » en [kʁab.tʁi.ɛ̃] et [kʁab.tʁi.ɛn], respectivement.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.